

LAC-MÉGANTIC



■ Cette famille a reçu hier son chèque du gouvernement d'un montant de 1000 \$ pour les évacués à la suite du déraillement de train. PHOTO JOËL LEMAY, AGENCE QMI

UN PREMIER PANSEMENT POUR PASSER À AUTRE CHOSE

L'argent permettra à Lac-Mégantic de se reconstruire, mais c'est le courage qui lui permettra de se relever.

JEAN-NICOLAS BLANCHET

Le Journal de Québec

C'est ce que tenaient à affirmer plusieurs sinistrés qui ont reçu leur première aide financière hier à la polyvalente Montignac, neuf jours après la tragédie qui a plongé leur municipalité dans l'enfer.

Les sinistrés expliquent que l'argent ne fera que réparer les dégâts et n'amenuisera pas la douleur de leurs concitoyens qui pleurent leurs proches. Néanmoins, cette aide financière symbolise un premier pansement et une façon de «recommencer à vivre».

Près de 400 familles méganticaises évacuées au moins une journée ont pu récolter leur chèque de 1000 \$ signé par le gouvernement du Québec. D'autres évacués pourront obtenir leur argent aujourd'hui et demain.

Environ 200 personnes sont toujours évacuées et ignorent toujours ce qu'ils se-

ront en mesure de retrouver de leur logement. Rien n'indique même qu'ils seront un jour en mesure d'y accéder à nouveau, alors que la Sûreté du Québec se limite à dire qu'ils pourraient empêcher l'accès à la zone rouge durant encore des mois.

Nettoyer et faire l'épicerie

«Maintenant, on veut passer à autre chose», a laissé tomber Ghislain Bisson, qui résidait à une intersection du cœur de la tragédie. Il compte utiliser l'argent pour continuer son nettoyage et passer à l'épicerie.

«Il y a eu la tristesse, l'incompréhension, la colère, mais, là, on veut se relever et arrêter un peu d'y penser. Plein de gens qui me connaissent m'appellent et veulent savoir à quel point j'étais proche et que j'ai dû courir pour ma vie. Je comprends la curiosité, mais j'aimerais que les gens recommencent seulement à me demander simplement comment ça va...»

A 89 ans, Georges Baillargeon est toujours évacué et ignore ce qu'il adviendra de son logement et de ses biens. Laisant sa

marchette derrière, il est sorti seul de son logement et est parvenu à s'évader des flammes le 6 juillet. Situé très près de l'incendie, il croit, contrairement à d'autres, avoir choisi le bon chemin pour se sauver. Un chemin qui lui a sauvé la vie, selon lui.

«Ce ne sera pas facile, ça prend beaucoup de courage, mais la vie doit continuer. On n'a pas le choix, a lancé celui qui garde le moral. Je mène une vie tout en humour; moi, je suis comme ça! Je veux commencer à essayer de tourner la page.»

Pas besoin d'argent

Disant ne pas vraiment avoir besoin de l'indemnité puisqu'un ami l'a hébergé dans une roulotte, M. Baillargeon mentionne vouloir verser l'argent à des sinistrés qui sont plus dans le besoin.

Ce dernier n'est pas le seul à vouloir verser son indemnité à des sinistrés qui ont tout perdu. D'ailleurs, plusieurs sinistrés dont la résidence n'a pas été trop touchée ont mentionné avoir subi des pertes inférieures à 1000 \$ et ne pas trop savoir comment dépenser cet argent.

RECOURS COLLECTIF DÉPOSÉ

SHERBROOKE | (Agence QMI)

Des sinistrés de Lac-Mégantic ont déposé une demande de recours collectif contre la Montreal, Maine & Atlantic Railway Corporation en lien avec la catastrophe ferroviaire dans laquelle ils ont perdu des êtres chers, des biens matériels et ont subi des souffrances psychologiques.

La demande de recours collectif a été déposée hier, en Cour supérieure, à Sherbrooke.

Yannick Gagné, propriétaire du Musi-Café, l'immeuble qui se trouvait directement dans la trajectoire du train et où de nombreuses personnes ont perdu la vie, est l'un des deux représentants des victimes. M. Gagné a perdu trois employés dans la tragédie et son commerce a été complètement détruit.

L'autre représentant est Guy Ouellet, un résident dont la conjointe est décédée dans l'explosion.

Équipe internationale

Les plaignants veulent intenter le recours collectif contre la compagnie ferroviaire Montreal, Maine & Atlantic Railway Corporation, le *holding* Rail World qui la chapeaute, et son président, Edward Burkhardt.

L'avocat Daniel Larochelle, qui exerce sa profession à Lac-Mégantic depuis plus de 15 ans, a assemblé une équipe d'avocats-conseils en recours collectif provenant de grandes firmes de Montréal, Toronto, New York et San Francisco pour mener à bien cette démarche légale. Ces firmes ont beaucoup d'expérience dans le domaine et ont réussi à obtenir des compensations pour les victimes de catastrophes de grandes compagnies, notamment après les déversements de pétrole impliquant BP et Exxon Valdez.

Avocat lui-même sinistré

Les bureaux de M^e Larochelle, situés à côté du Musi-Café, ont été complètement détruits dans l'explosion du 6 juillet. «Je suis une victime moi-même, a-t-il dit. J'ai perdu mes bureaux, je suis évacué depuis une semaine.»

M^e Larochelle, qui est un grand ami de Yannick Gagné, a reçu de nombreux appels de citoyens qui veulent entreprendre des démarches légales contre la Montreal, Maine & Atlantic Railway.

«Le recours collectif pourrait inclure toutes les personnes ou entités qui résident, ou sont propriétaires, ou dirigent une entreprise à Lac-Mégantic, qui ont souffert de quelque façon que ce soit du déraillement, a expliqué M^e Larochelle. Ça pourrait être tout le monde de Lac-Mégantic.»

Les demandes de compensations pourraient s'élever à plusieurs millions de dollars.